



**KALIÈS**  
Étude & conseil  
en environnement,  
énergie & risques industriels

# NOTE DE PRESENTATION NON TECHNIQUE DU DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE



## GAMMALOG VERNEUIL-EN-HALATTE (60)

Fait à Lezennes,

<b>Numéro d'affaire : KA19.10.012</b>		
<b>Agence : Nord</b>		
<b>Date</b>	<b>Version</b>	<b>Objet de la version</b>
11 mars 2020	1	Dépôt en Préfecture
14 décembre 2020	2	Intégration commentaires DREAL
8 janvier 2021	3	Modification pour recevabilité du dossier

### SIÈGE SOCIAL

16, rue Louis Néel - 59260 LEZENNES - Tél. : 03.20.19.17.17 - Fax : 03.20.19.17.41 - www.kalies.com

# SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>EXPOSE DU PROJET</b> .....	<b>3</b>
1.1	LOCALISATION DU PROJET .....	6
1.2	DESCRIPTION DE L'ACTIVITE .....	7
1.3	INTERET DU PROJET.....	8
1.4	CONTEXTE REGLEMENTAIRE LIE AU PROJET.....	10
<b>2</b>	<b>CONTENU DU DOSSIER SOUMIS A ENQUETE PUBLIQUE</b> .....	<b>11</b>

## 1 **EXPOSE DU PROJET**

Stokomani est une société ayant pour activité principale le déstockage de grandes marques issues de tous les grands univers de la consommation, hors alimentaire. Le groupe a pour objectif de mettre à la portée de tous des produits de grandes marques, et de proposer aux industriels un écoulement de leurs stocks dans le respect de leur image de marque. Leader en France dans son domaine, la société dispose de plus de 80 magasins dans 43 départements, couvrant une surface de 120 000 m<sup>2</sup>.

Dans le cadre du présent projet, le groupe Stokomani, par l'intermédiaire de la société GAMMALOG, projette de construire un entrepôt dans la commune de Verneuil-en-Halatte (60) dans le but de stocker des produits commercialisés par la société. L'entrepôt se situera plus précisément dans le parc d'activités Alata II, extension du parc d'activités Alata.

Le projet GAMMALOG sera le 5<sup>ème</sup> entrepôt de la société, qui en possède un à Creil au sein du parc d'activités ALATA d'une surface de 32 000 m<sup>2</sup>, deux à Longueil-Sainte-Marie d'une surface de 50 000 m<sup>2</sup>, et un en construction dans la commune de Venette (BETALOG) d'une surface de 72 000 m<sup>2</sup>.

Le présent projet s'étend sur un terrain de 16,2 hectares et comprend un bâtiment de 75 000 m<sup>2</sup> abritant 6 cellules de moins de 12 000 m<sup>2</sup>, chacune destinée à l'entreposage de produits combustibles de type bois, cartons, polymères, etc., mais aussi de produits dangereux (aérosols, liquides inflammables). En phase d'exploitation, les activités qui seront réalisées sur le site de Verneuil-en-Halatte seront similaires aux activités des quatre entrepôts existants, cités ci-dessus. Ainsi, la société Stokomani disposera des capacités techniques pour l'exploitation de ses futures activités sur le site de Verneuil-en-Halatte.

Les principales caractéristiques du projet sont les suivantes :

- ↳ **Superficies** : 6 cellules de moins de 12 000 m<sup>2</sup> sur un terrain de 16,2 hectares.
- ↳ **Marchandises stockées** : Produits de grande distribution, produits dangereux (liquides inflammables, aérosols, produits dangereux pour l'environnement).
- ↳ **Nombre de salariés** : A terme, le projet générera 300 emplois.
- ↳ **Horaires** : Le site fonctionnera en continu du lundi au samedi.

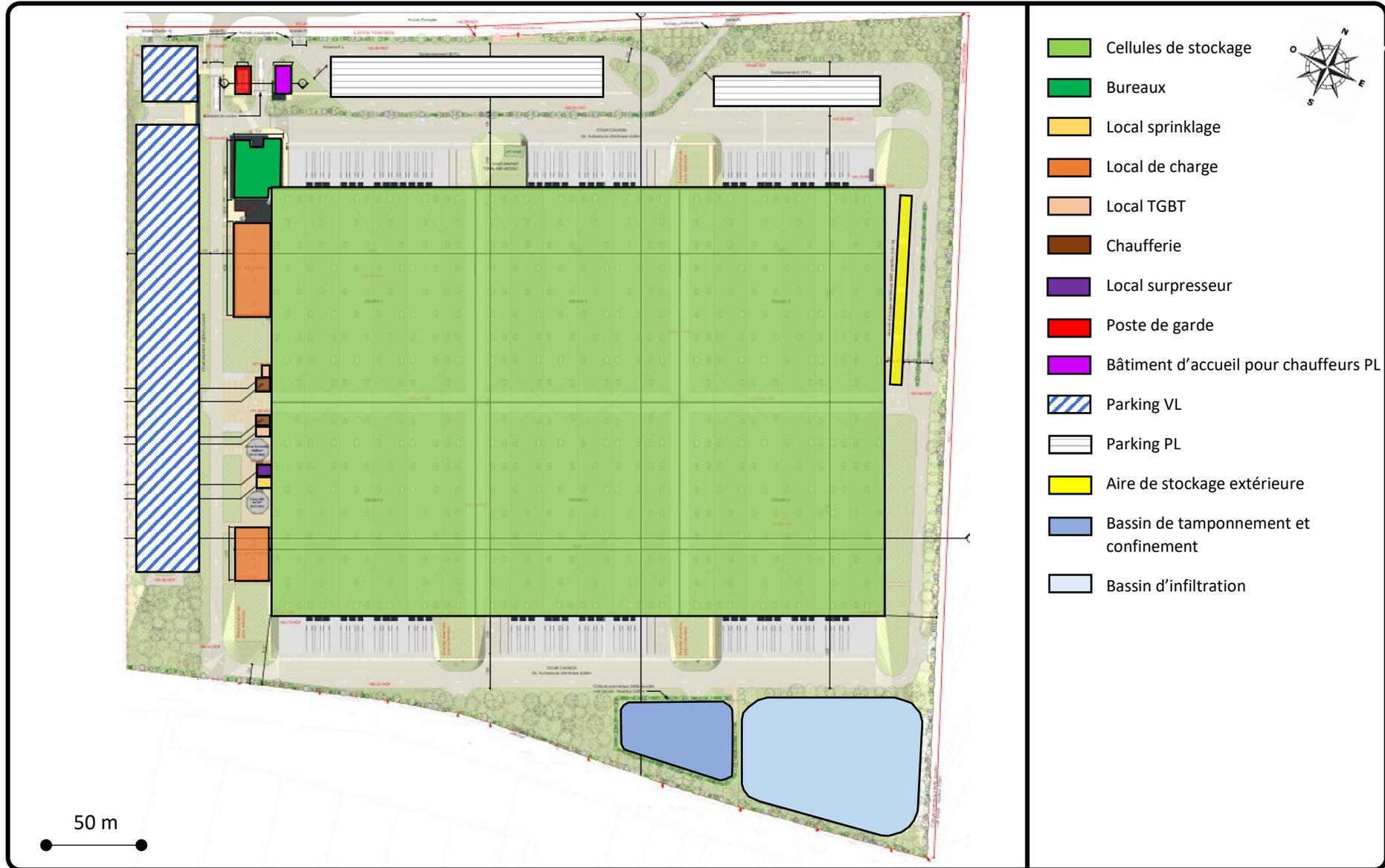
La future plateforme permettra la mise en œuvre de 4 métiers du logisticien, à savoir la réception, le stockage, la préparation des commandes et l'expédition.

Le site accueillera un bâtiment ainsi que ses infrastructures annexes :

- ↳ un bâtiment de 75 000 m<sup>2</sup> comprenant :
  - 6 cellules de moins de 12 000 m<sup>2</sup>,
  - 2 locaux de charge,
  - 2 locaux techniques TGBT,
  - 2 locaux chaufferie,
  - un local sprinklage,

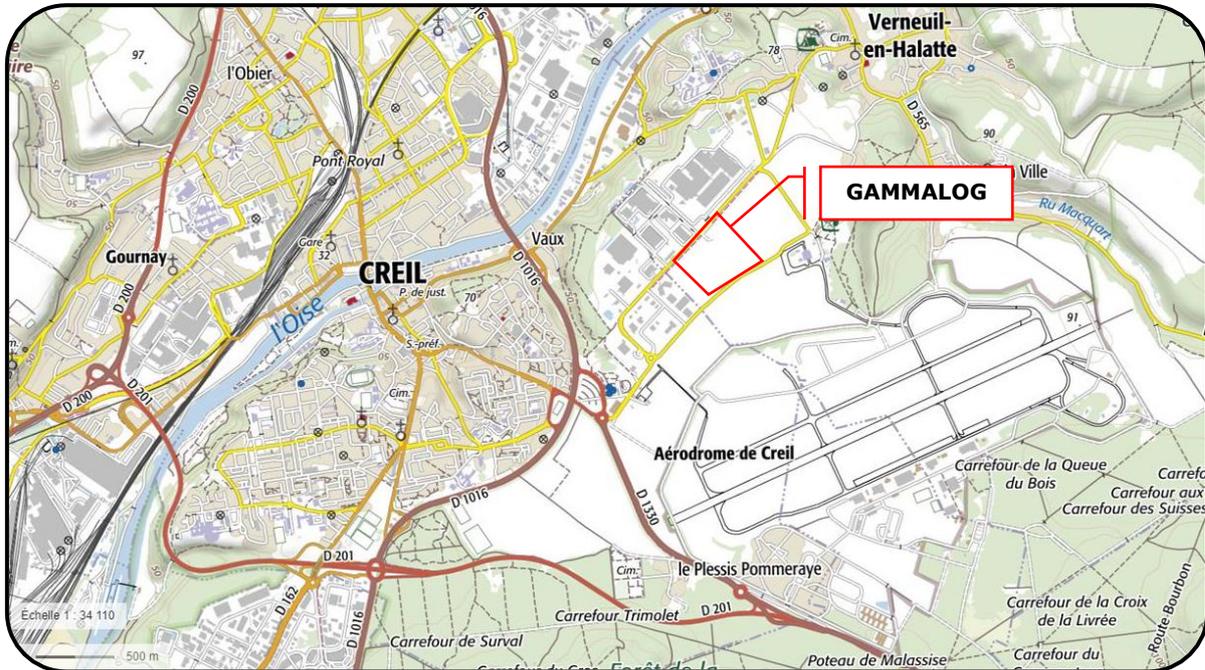
- un local surpresseur pour la défense incendie du site,
- un local bureaux et locaux sociaux.
- ↻ un poste de garde assurant une présence physique 24h/24, 7j/7,
- ↻ un bâtiment d'accueil pour les chauffeurs de poids-lourds,
- ↻ un parking véhicules légers (VL) comprenant :
  - 300 places pour les salariés et les visiteurs,
  - des abris pour les 2 roues.
- ↻ 2 parkings poids-lourds (PL) comprenant :
  - une zone de stationnement de 30 places avant le poste de garde,
  - une zone de stationnement de 20 places après le poste de garde.
- ↻ une aire extérieure de stockage pour les palettes vides,
- ↻ un bassin de    assurant le rôle de tamponnement des eaux pluviales de voiries et de confinement des eaux susceptibles d'être polluées,
- ↻ un bassin d'infiltration des eaux pluviales.

## Localisation des différentes zones exploitées



## 1.1 LOCALISATION DU PROJET

Le site est implanté sur la commune de Verneuil-en-Halatte, dans le département de l'Oise (60). L'accès au site se fera depuis l'avenue du Parc Alata, accessible par la route départementale RD1330.



A proximité immédiate, l'environnement du site se compose :

- ↖ au nord, d'entreprises qui composent le parc technologique Alata,
- ↖ à l'ouest, du parc technologique Alata II. Au-delà, nous retrouvons quelques habitations,
- ↖ à l'est, de parcelles agricoles, d'un centre équestre et de la forêt communale de Verneuil-en-Halatte longée par la route départementale RD565 ;
- ↖ au sud, de parcelles agricoles et de la base aérienne 110 de Creil ainsi que la route départementale RD1330.

Le projet est implanté au cœur d'un réseau routier développé avec la présence de l'autoroute A1 à l'est (environ 10 km) accessible par la route départementale RD1330 (située sur l'axe Senlis - Melun). La présence de l'autoroute A1 permet de donner accès à Paris (environ 70 km) ainsi qu'aux régions du nord de la France.

Les autres infrastructures importantes présentes à proximité sont les suivantes :

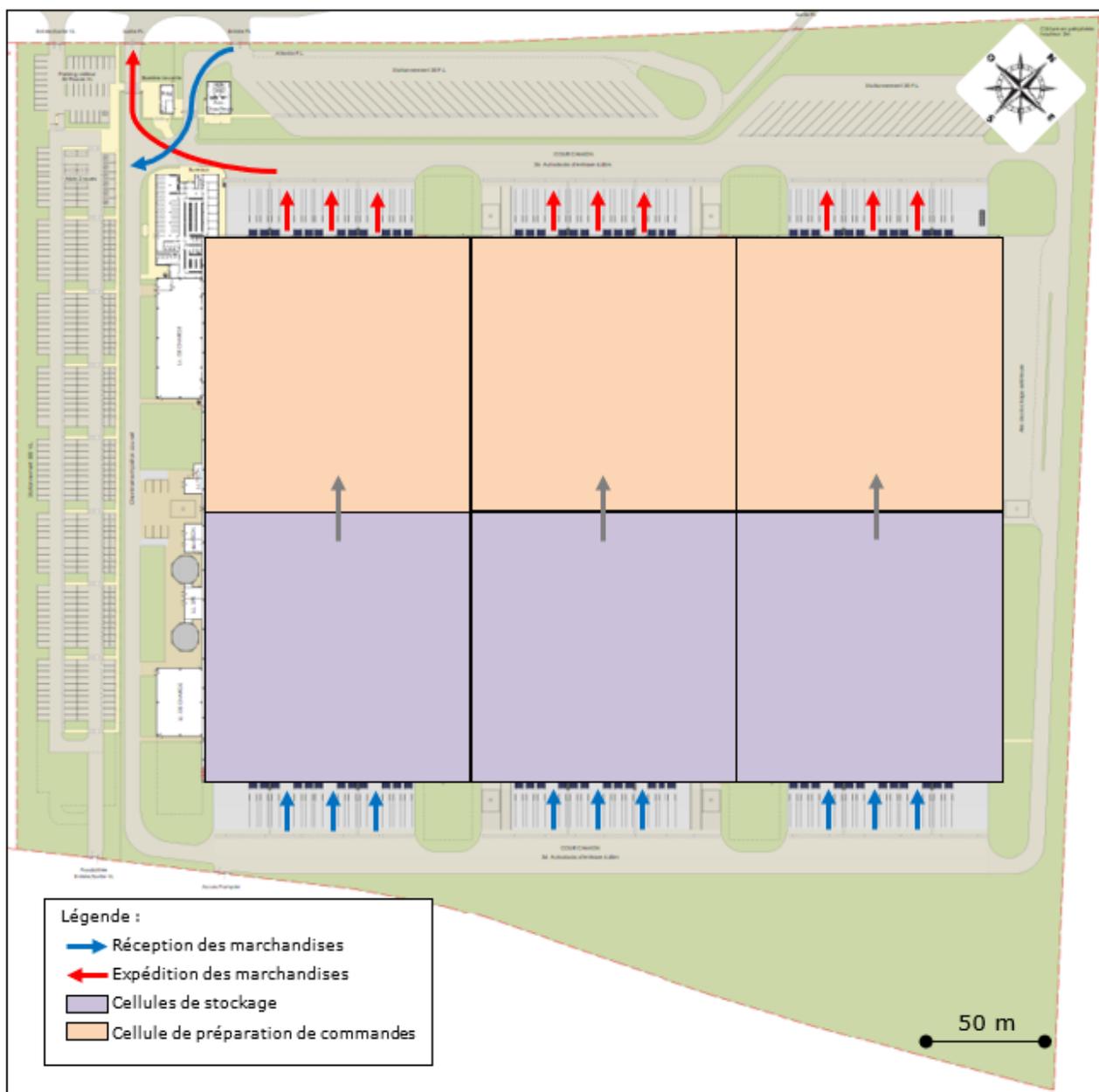
- ↖ la route départementale RD 565 à environ 1 km au nord-est du site, reliant Creil à Fleurines,
- ↖ la route départementale RD 120 à environ 1 km à l'ouest, reliant Creil à Pont-Sainte-Maxence,
- ↖ la route départementale RD 1016 à environ 1,2 km au sud-ouest, ancienne route nationale française reliant jusqu'en 2006 Pierrefitte-sur-Seine à Clermont-en-Beauvaisis,
- ↖ la route départementale RD 201 à environ 2,3 km au sud-ouest du site, reliant Montataire à Creil.

## 1.2 DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

La plateforme permet et permettra la mise en œuvre des activités suivantes :

- ↻ Le stockage,
- ↻ La gestion des stocks,
- ↻ La gestion des flux amont/aval,
- ↻ La préparation de commande (ou picking).

Les opérations effectuées sur les produits au sein des cellules de l'entrepôt couvert peuvent être schématisées de la façon suivante :



Les produits réceptionnés sur palettes seront stockés

- ↳ en masse : 8 mètres de hauteur maximum ;
- ↳ en racks allées larges : 12,2 mètres de hauteur maximum ;
- ↳ en racks allées étroites : 12,2 mètres de hauteur maximum ;
- ↳ en racks par accumulation : 12,2 mètres de hauteur maximum.

A noter que le stockage des aérosols sera effectué au sein d'une zone grillagée pour éviter toute projection de produit en cas d'incident.

Dans chaque cellule se trouve une zone de préparation entre les racks et les quais (permet la réception, le transit et l'expédition des marchandises).

Les chargements et déchargements des camions seront réalisés à l'aide d'engins de manutention électriques au niveau des quais d'expédition et de réception.

Il n'y aura pas d'activité de production ou de fabrication sur le site.

L'entrepôt sera approvisionné par voie routière, par transport poids lourds.

Le site pourra fonctionner 24h/24 et 7j/7.

### **1.3 INTERET DU PROJET**

Le parc d'activités Alata a pour projet de s'étendre et de créer la ZAC Alata II. Celle-ci s'inscrit dans le périmètre communal de Verneuil-en-Halatte et déborde sur la commune de Creil (60), à 2 km au Nord-Est du centre-ville de Creil, 8 km au Nord-Ouest de Senlis et 45 km au Nord de Paris.

Ce projet a pour but de continuer à développer les activités économiques sur le territoire en créant une extension du parc Alata, sans viser une spécialisation des domaines d'activités.

Plusieurs parcelles agricoles seront alors aménagées, actuellement exploitées en deux parcelles viabilisées.

La proposition de la société Stokomani a été retenue par le parc Alata. Dans cette proposition, Stokomani a présenté un projet de plateforme logistique sur 16,2 hectares, uniquement sur la commune de Verneuil-en-Halatte.

Cette ambition s'appuie sur les éléments suivants :

- ↳ un emplacement idéal pour développer un projet logistique,
- ↳ un milieu favorable à cette implantation, aussi bien en termes de bassin d'emplois que de formations disponibles,
- ↳ un projet adapté aux besoins des utilisateurs, avec une flexibilité et une adaptabilité permettant d'accueillir de multiples demandes,
- ↳ une architecture intégrée dans son environnement,
- ↳ des bâtiments à haute performance environnementale (certification BREEAM niveau GOOD),

- ↳ une démarche de partenariat avec la collectivité pour co-construire le projet, notamment pour le choix des utilisateurs finaux.

La société envisage la construction d'une plateforme dont l'emprise du bâti représente 75 000 m<sup>2</sup> et comprenant un bâtiment de 6 cellules de stockage de moins de 12 000 m<sup>2</sup> chacune.

Une demande de permis de construire sera déposée conjointement au présent dossier.

## 1.4 CONTEXTE REGLEMENTAIRE LIE AU PROJET

Au regard de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement définie à l'annexe de l'article R.511-9 du Code de l'environnement, les installations du site seront soumises à :

Numéro de rubrique	Intitulé sommaire de la rubrique	Régime
1510	Stockage de matières ou produits combustibles en quantité supérieure à 500 tonnes dans des entrepôts couverts	Autorisation
1530	Dépôt de papiers, cartons ou matériaux combustibles analogues	Autorisation
1532	Stockage de bois ou matériaux combustibles analogues	Autorisation
2662	Stockage de polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques)	Autorisation
2663-1 (hors pneumatiques)	Stockage à l'état alvéolaire ou expansé de pneumatiques et produits dont 50% au moins de la masse totale unitaire est composée de polymères	Autorisation
2663-2 (hors pneumatiques)	Stockage de pneumatiques et produits dont 50% au moins de la masse totale unitaire est composée de polymères	Autorisation
2925-1	Ateliers de charge d'accumulateurs	Déclaration
2910-A	Installations de combustion, consommation exclusive de gaz naturel	Déclaration avec contrôle périodique
4320	Aérosols extrêmement inflammables ou inflammables de catégorie 1 ou 2	Déclaration
4330	Liquides inflammables de catégorie 1	Non Classé
4331	Liquides inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3	Non Classé
4510	Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1	Déclaration avec contrôle périodique
4511	Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie chronique 2	Non Classé
4734-2	Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution	Non Classé
4741	Mélanges d'hypochlorite de sodium classés dans la catégorie de toxicité aquatique aiguë 1	Non Classé
4718	Houille, coke, lignite, charbon de bois, goudron, asphalte, brais et matières bitumineuses	Non Classé

**Le projet est donc soumis à demande d'autorisation environnementale.**

## **2 CONTENU DU DOSSIER SOUMIS A ENQUETE PUBLIQUE**

Le dossier de demande d'autorisation environnementale soumis à enquête publique se compose, conformément aux articles D.181-15-2 et R.181-13 du Code de l'environnement :

- ↳ d'une présentation générale comprenant :
  - ✓ la présentation du pétitionnaire,
  - ✓ la nature, la consistance, le volume et l'objet de l'ouvrage,
  - ✓ les capacités techniques et financières du pétitionnaire,
  - ✓ les rubriques concernées par le projet,
- ↳ d'une étude d'impact du projet sur leur environnement dont le contenu est proportionné à la sensibilité environnementale de la zone affectée par le projet, à l'importance et à la nature des travaux et à ses incidences prévisibles sur l'environnement et la santé humaine.

Au regard du tableau annexé à l'article R.122-2 du Code de l'environnement, le projet est soumis à évaluation environnementale systématique au titre de la rubrique 39.

Une étude d'impact est donc présentée dans le dossier de demande d'autorisation environnementale. Cette étude, réalisée conformément aux dispositions de l'article R.122-5 du Code de l'environnement, comprend a minima :

  - ✓ une description du projet,
  - ✓ une analyse de l'état initial de la zone susceptible d'être affectée par le projet,
  - ✓ l'étude des effets du projet sur l'environnement et la santé humaine,
  - ✓ les mesures envisagées pour éviter, réduire et lorsque c'est possible compenser les effets négatifs, notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine,
  - ✓ une présentation des modalités de suivi de ces mesures et de leurs effets,
  - ✓ une esquisse des principales solutions de substitution examinées et les raisons de son choix.
- ↳ d'une étude des dangers,
  - ✓ des annexes, y compris :
  - ✓ le plan de situation du projet au 1/25 000 indiquant son emplacement,
  - ✓ le plan d'ensemble des installations et des réseaux enterrés existants faisant apparaître l'affectation des constructions et terrains avoisinants au 1/500, pour lequel nous vous demandons une dérogation concernant l'échelle,
- ↳ d'un résumé non technique de l'étude d'impact et de l'étude des dangers,
- ↳ d'une note de présentation non technique du dossier.